

52

LETTRE AUX PRESIDENTS ET SECRETAIRES DE CLUBS

— 7 —

Chers Amis,

Paul Harris, fondateur du R.I., mis de côté, nous sommes tous devenus rotariens à cause de nos mérites personnels, certes, mais surtout parce que quelqu'un nous a remarqués et nous a introduits dans nos rotary clubs. En conséquence nous devons éteindre la dette de reconnaissance contractée en acceptant d'être aidés pour entrer au rotary. Pour ce faire, c'est un devoir impératif pour nous de présenter des candidats au recrutement dans nos clubs. Le Président Bill Skelton a demandé aux rotariens de partager le rotary pour servir l'humanité. Le Président Carlos Canseco demande pour l'année rotarienne en cours à chaque rotarien de découvrir un nouveau monde de service en découvrant un nouveau rotarien. Il apparaît clairement que l'augmentation de l'effectif des clubs est une nécessité vitale pour la survie du R.I.. Mais cette augmentation ne doit pas se faire à tous les prix et n'importe comment. Les rotariens potentiels pour être proposés doivent remplir les conditions prévues aux statuts du R.I. article IV §3 alinéa a qui peut être résumé en ces termes : les candidats potentiels doivent être majeurs, jouir d'une honorabilité indiscutable, d'un bon renom professionnel et avoir dans leurs professions des positions telles qu'elles leur confèrent une certaine aisance financière et une disponibilité suffisante pour pouvoir assister aux réunions statutaires et participer à des réunions du district et au congrès annuel du R.I. sans être obligés d'attendre des autorisations hypothétiques.

Ces conditions satisfaites, la proposition des candidats et leur admission doivent se faire conformément aux dispositions de l'article XI paragraphe 1 et 2 du règlement intérieur que tous les clubs ont adoptés au moment de leur demande d'admission au R.I.

.../...

Cet article doit être scrupuleusement observé par les rotariens qui proposent des nouveaux membres, par le comité et enfin par les membres du club. A cet égard il faut souligner qu'une candidature peut être acceptée ou refusée à un premier niveau, celui du comité du club. Le comité doit prendre sa décision d'admission ou de rejet d'admission en suivant en cas de nécessité les dispositions de l'article VI du règlement intérieur du club.

La candidature, après avis favorable du comité du club peut être l'objet d'objections des membres du club, objections faites dans le respect des conditions fixées par l'article XI, §1 alinéa 5 du règlement intérieur du club.

Même en cas d'objections, le comité peut prendre une décision d'admission ou de rejet de la candidature en respectant les règles posées par l'article XI §1 et §2 du règlement intérieur du club et par l'article VI de ce même règlement.

En tout état de cause, il faut avoir présent à l'esprit le dicton : dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es. Par conséquent il faut être circonspect dans les propositions de candidature et les membres qui ont des raisons objectives permettant de douter de l'honorabilité ou du bon renom professionnel d'un candidat, doivent le signaler en hommes responsables.

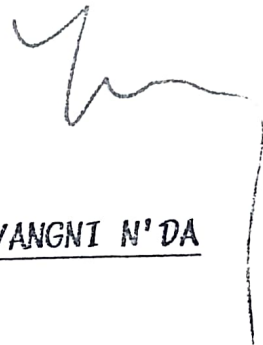
Mais il faut se rappeler également cette règle de droit selon laquelle tout homme est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire, en évitant de s'opposer à l'admission d'un candidat au club pour des raisons purement fantaisistes qu'on ne peut pas avouer ou s'opposant à l'entrée d'un candidat au club de façon légère et anonyme.

A l'occasion de mes visites officielles aux clubs du dist il m'a été donné de constater que certains clubs qui fonctionnaient bien, sont confrontés à des difficultés nées à la suite de propositions de nouveaux membres.

.../...

Il faut éviter ce genre de situation conflictuelle car l'admission d'un nouveau membre doit être un facteur de joie et de renforcement du club, et non un facteur de haine et de division. Le rotary est basé sur l'estime réciproque, l'amitié, toutes choses qui peuvent régner dans tout club où tout se fait dans la clarté, c'est-à-dire dans le respect des règles du manuel de procédure. Tout autre comportement contraire à cela, ne pourrait qu'être nuisible aux idéaux rotariens.

Bonne Année à tous.



P. YANGNI N'DA